

AVIS DE DELIVRANCE

CNR indique qu'il a été conclu le **11/09/26**, sous la référence **20121 avenant 1**, un titre d'occupation du domaine public qui lui a été concédé sur la commune de **CADEROUSSE**, une mise à disposition :

d'un terrain d'une longueur d'environ 350 mètres, cadastré section AH n° 143 et n° 145, le tout figurant sur le(s) plan(s)/la(les) vue(s) aérienne(s) de situation ci-après.

Ce titre d'occupation a donné lieu à l'application de la dérogation prévue par l'article L 2122-1-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), le titre étant conclu pour des obligations de publicité et de sélection préalables à la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public.

Ce titre est consultable sur demande à l'adresse suivante en précisant la référence **20121 avenant 1**:

- @cnr.tm.fr,
- OU *Direction des Territoires Rhône Aval - Equipe Domaniale – 25 bis chemin des rocailles, BP 194 - 30401 Villeneuve les Avignon Cedex.*

Cette conclusion peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis, ceci auprès du Tribunal administratif de Nîmes - 16 avenue Feuchères - CS 88010 30941- Nîmes cedex 09 - tél. : 04 66 27 37 00 - greffe.ta-nimes@juradm.fr - <http://nimes.tribunal-administratif.fr>.

Le présent avis a été mis en ligne le **16/09/26**.

.../...











